



La Lettre de Saint Florent

QUARANTAINE : MODE D'EMPLOI

A première vue, le Carême 2020 avait peu de chances de se distinguer de celui des années antérieures. Dès la Septuagésime, les prêtres avaient revêtu les ornements violets et le Gloria ne résonnait plus. L'heure était au choix d'une résolution simple, concrète et efficace pour suivre de plus près le divin Maître. Dès le Mercredi des Cendres, chacun avait commencé à courir pour remporter le prix et gagner la couronne impérissable (1 Cor 9, 24-25). Impavides, tous poursuivaient leurs efforts sous l'impulsion de la grâce divine.

En réalité, la divine Providence nous réservait cette année un Carême particulier. La propagation d'une maladie à coronavirus et les mesures de confinement national qui ont suivi imposent à tous une quarantaine dont nul ne connaît le terme à ce jour. Ce qui est sûr par contre, c'est que les conditions sont idéales pour que nous fassions tous une retraite *ouverte*. Ce type d'exercice, à l'inverse de la retraite *fermée*, n'exige en effet ni l'arrêt des occupations ordinaires, ni la réclusion dans lieu retiré, ni l'observance stricte du silence.

Pour aborder l'exercice dans les meilleures conditions possibles, il convient au préalable de souligner une évidence, d'éclaircir quelques points et de signaler les opportunités à saisir.

UNE ÉVIDENCE À SOULIGNER

Dieu manifeste sa volonté, soit de manière générale à tous les hommes, toujours et partout (par le Décalogue, entre autres), soit de manière particulière à chaque individu selon les circonstances concrètes de sa vie (par le devoir d'état).

Qu'est-ce que le devoir d'état ? C'est l'ensemble des obligations qui s'imposent à chacun en raison de sa condition, de son état de vie et des engagements qu'il a librement assumés.

Si Notre Seigneur a pu dire : « *Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé* » (Jn 4, 34), combien plus chaque chrétien doit-il s'attacher à faire cette volonté de Dieu qui lui est signifiée par son devoir d'état ? En effet, « *ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux, mais bien celui qui fait la volonté de mon Père...* » (Mt 7, 21).

Certes, les circonstances extérieures dans lesquelles s'incarne le devoir d'état peuvent être bouleversées. Certes, l'adaptation à une situation nouvelle peut occasionner des tâtonnements et ne pas être immédiate. Ceci dit, remplir ses devoirs de chrétien, d'étudiant, d'employé, de parent, de prêtre ou de religieux reste la voie royale pour se sanctifier. Avec ou sans virus. Avec ou sans confinement.

Avril 2020

Adresses

Prieuré Saint-Florent
93, rue du Général De Gaulle
67280 URMATT
Tél. 09 60 40 01 77
prieurestflorent.fsspx@sfr.fr

Chapelle N.D. du Rosaire
28, rue du Faubourg-de-Pierre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 61 06

Sommaire

Quarantaine :
mode d'emploi p. 1
Examen de conscience
pour les fidèles confinés p. 3
Le calendrier du mois p. 4

N° 268

DES POINTS À ÉCLAIRCIR

Toute situation inédite pose logiquement des questions et suscite des doutes que beaucoup peinent à résoudre. Examinons ici trois questions d'actualité :

- La sanctification du dimanche.

Si les églises restent en principe ouvertes, les offices qui peuvent s'y dérouler ne sont accessibles qu'à un maximum de vingt personnes, lesquelles — à moins d'habiter à proximité de l'église — n'ont pas le droit de s'y rendre.

Le précepte divin (« Tu sanctifieras le jour du Seigneur ») et le précepte apostolique (sanctifier le dimanche) sont toujours d'actualité. En revanche, le précepte ecclésiastique (assister à la messe dominicale) ne peut être accompli en raison d'un inconvénient grave.

Chaque chrétien reste tenu de sanctifier le dimanche, mais, en l'occurrence, il doit le faire autrement qu'en assistant à la messe. Les messes dominicales avec prédication accessibles sur Internet peuvent être un support utile pour entretenir la vertu de foi, garder une piété liturgique, s'unir au sacrifice rédempteur et se disposer à la communion spirituelle.

- Les restrictions à la liberté de circuler.

Craignant de voir les services hospitaliers submergés par l'arrivée massive et cumulée sur quelques jours de patients en état grave, les autorités publiques ont choisi l'option du confinement pour tous.

Dans son principe et indépendamment des conséquences néfastes qu'elle risque d'induire à moyen et long terme, cette décision n'outrepasse pas les compétences de l'autorité publique. Si l'État ne saurait disposer licitement du corps et de la vie des citoyens, il lui appartient de mettre leur agir au service du bien commun. Au besoin par des préceptes, des lois et des ordonnances.

Parfois, l'autorité restreint la liberté de circuler. Nul n'a oublié le sort jadis réservé aux pestiférés et aux lépreux, dont le mal était aisément identifiable. Parfois, l'État restreint la liberté de résidence. Qui ne se souvient des 300.000 alsaciens évacués entre 1^{er} et le 3 septembre 1939 ? Dans un cas comme dans l'autre, les sacrifices exigés des citoyens ne se justifient que s'ils sont conformes aux exigences du bien commun dont l'État est l'humble serviteur.

- Le dilemme des personnels soignants.

La quantité réduite de respirateurs artificiels ne permet pas de traiter la totalité des patients en détresse respiratoire grave. Des choix s'imposent. Ce drame touche particulièrement le personnel médical, mais il inquiète confusément chacun d'entre nous en tant que malade potentiel.

En période normale, les autorités sanitaires veillent à ce que les besoins en matière de

santé et les moyens disponibles pour les satisfaire soient proportionnés. En situation de catastrophe, les moyens disponibles ne suffisent plus pour répondre à l'augmentation massive des besoins. Il revient au personnel médical d'évaluer le meilleur usage à donner aux moyens disponibles pour soigner un maximum de patients.

Le corps médical reste certes au service de tous les malades, mais il ne peut lutter contre la maladie qu'avec les moyens dont il dispose. A l'impossible, nul n'est tenu. Pas même les soignants en situation de catastrophe.

DES OPPORTUNITÉS À SAISIR

Fidèle à son devoir d'état et éclairé sur les questions inédites, chacun doit saisir les opportunités que la quarantaine lui offre.

D'abord, lire.

Même confiné, chacun continue à accomplir ses tâches coutumières. Les leçons sont apprises et les devoirs scolaires rendus. Le travail à la maison voire au dehors se poursuit. Les tâches ménagères sont assurées.

Les restrictions imposées aux déplacements offrent toutefois un double bénéfice : plus de temps libre et moins de stress. Or, la lecture demande justement du calme et du temps.

Sachons en faire bon usage. Consacrons le temps qui nous est offert à des lectures sérieuses et formatrices. Combien de livres passionnants empilés sur nos étagères sans avoir jamais été ouverts !

Ensuite, prier.

Jésus-Christ y insiste : « *Il faut toujours prier et ne jamais se lasser* » (Lc 18, 1). Combien peu d'effets ont ces paroles sur nous, tant l'ascèse de la prière nous rebute ! Nous passons des heures à pianoter sur notre portable, mais nos prières du matin et du soir se réduisent souvent à trois **Je vous salue Marie** récités à toute vitesse !

Alors, pourquoi ne pas profiter du temps qui nous est offert pour reprendre une vie de prière plus stable, plus nourrie et plus intense. Et puisque la famille est réunie par la force des choses en un même lieu, pourquoi ne pas reprendre, si nécessaire, le chapelet quotidien en famille ?

Enfin, resserrer les liens de la charité.

L'ordre de la charité nous commande d'aimer Dieu par-dessus tout et le prochain comme nous-même. Et ce prochain, ces jours-ci, c'est d'abord et surtout les membres de notre famille.

Si, habituellement, chacun vit un peu dans son monde, le moment n'est-il pas venu de resserrer les liens de la charité qui doivent unir tout de manière spéciale les membres d'une famille chrétienne ?

EXAMEN DE CONSCIENCE POUR LES FIDÈLES CONFINÉS

Ce Carême très spécial est l'occasion de faire un examen de conscience approfondi, en allant au-delà du bilan superficiel que nous réalisons souvent. Revenir sur son passé est toujours bénéfique, car la démarche invite à réfléchir sur le sens et les priorités de sa vie. Au regard de l'actualité, trois points méritent attention : la docilité à la volonté de Dieu, la participation à la vie liturgique et sacramentelle, les relations familiales et sociales.

La docilité à la volonté de Dieu

Sans doute les événements actuels nous laissent un peu perplexes. Que le Dieu créateur se rappelle au bon souvenir des hommes à travers un virus qui plonge le monde dans le chaos, nous le comprenons sans peine. Le Seigneur entend donner une leçon d'humilité aux sociétés rebelles qui défient sa puissance, violent ses lois et détruisent méthodiquement son règne. Mais que Dieu complique dans le même temps la tâche des âmes qui veulent se sanctifier s'avère plus mystérieux. Et pourtant si d'aventure un bruissement de révolte pénétrait dans notre âme, nous entendrions, comme saint Pierre, ces mots sévères : « *tes pensées ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes* » (Mt. 16, 24).

Le plan de Dieu nous laisse souvent songeurs, quand il déjoue nos vues et s'oppose à nos pronostics. S'il est vrai que nous disons à notre Père céleste « *Que votre volonté soit faite* », ne sommes-nous pas quelque peu réticents, quand ce Dieu prend en main notre vie et cherche à la réorienter par des événements imprévus ? Comment réagissons-nous, quand Dieu contrarie nos projets, défait nos plans et nous sort avec brutalité de notre train-train quotidien ? Jusqu'où acceptons-nous les décrets divins, lorsqu'ils touchent nos affaires et notre mode de vie ?

La surdité profonde des hommes oblige Dieu à prendre les grands moyens pour faire entendre sa voix et rappeler sa souveraineté absolue sur toute la création. Le Seigneur s'exprime par les événements qu'il envoie ou permet. A chacun de discerner ce que Dieu veut lui dire.

La vie liturgique et sacramentelle

Un catholique a le cœur triste, quand il ne peut pas sanctifier son dimanche par la messe. Quand bien même il fait monter vers le Ciel de belles prières pour honorer le Jour du Seigneur, il sait que son offrande reste bien pauvre objectivement à côté du Saint-Sacrifice de la messe et de la riche liturgie qui l'entoure. Il est dur pour un disciple du Christ de ne pouvoir adorer son Maître présent dans le Tabernacle et de rester éloigné de la Sainte Table. Il est pénible pour un pécheur pénitent de ne pouvoir purifier son âme par une bonne confession, quand bien même la contrition parfaite lui remet sans retard ses péchés. Il est préoccupant pour un catholique militant de voir le culte public s'interrompre.

Il est possible pourtant que notre tristesse cache un peu d'incohérence. Certes nous regrettons d'être privés de la sainte messe et des sacrements, mais y

recourions-nous vraiment autant que nous le pouvions, quand ces trésors nous étaient aisément accessibles ? Fréquentions-nous avec empressement nos chapelles ? Avions-nous pris conscience que notre âme ne peut se passer du ministère des prêtres ? Surtout avions-nous bien réalisé que l'accès à ces rites sacrés pourrait nous être un jour retiré ?

La situation actuelle qui met notre cœur en émoi a le mérite de nous dévoiler la réalité qui s'imposerait à tous si l'Église n'engendrait plus de prêtres et que la société matérialiste, attentionnée vis-à-vis des corps, refusait toute aide aux âmes qui crient leur détresse. En guise d'avertissement, Dieu révèle aux hommes ce que signifierait concrètement pour eux une Église sans prêtres au sein d'une société sans foi. Le Seigneur nous invite à nous battre pour empêcher que le monde ne nous conduise un jour à une telle indignité. Pour susciter des vocations et défendre le droit de l'Église à exercer sa mission, rien n'est plus efficace que de remplir les lieux de culte où les sacrements sont donnés. Gravons cette maxime dans notre âme, en attendant de l'appliquer.

Les relations familiales et sociales

La rigueur du confinement nous ferait presque regretter le temps ancien des embouteillages en ville et des stationnements difficiles. Encore un peu et nous idéaliserons ce passé. Et pourtant ! Au temps où la vie sociale nous offrait des contacts nombreux, nous râions sans cesse, en blâmant le sans-gêne de notre prochain, voire sa simple présence. Le Seigneur aurait-il trop bien entendu nos plaintes ? Aujourd'hui, Dieu nous assigne à résidence dans les maisons dont nous avons cherché à nous évader trop souvent, en invoquant mille prétextes.

Avouons-le. Ne sommes-nous pas d'autant plus exigeants envers les autres que nous refusons davantage de nous plier aux contraintes de la vie sociale ? N'avons-nous pas tenté plus d'une fois d'échapper aux exigences et aux rites de la vie familiale, en oubliant que la charité fraternelle devait s'exercer d'abord à l'égard de ceux qui nous sont les plus proches ?

L'expérience du confinement qui oblige chacun à la patience rappelle que la vie sociale est nécessaire à la nature humaine, mais aussi que le microcosme familial est la cellule fondamentale de la société où chacun est en sécurité. Les foyers stables et les familles unies, dont les membres s'entraident dans l'adversité, sont une force pour la société. Les relations amicales et sociales sont bienfaitantes, si elles oxygènent le cercle familial, sans jamais l'étouffer.

En ce temps de la Passion, devant la Croix, nous sommes invités à entrer en nous-même pour examiner nos choix passés, trouver des remèdes à nos faiblesses et envisager sereinement notre avenir. Si nous entrons dans cette démarche avec courage, ce drôle de Carême n'aura pas manqué son but.

Abbé Pierre-Marie BERTHE

A STRASBOURG		PROGRAMME LITURGIQUE AVRIL 2020		AU MULLERHOF	
Messes	Confessions			Messes	Confessions
		Me 01	De la férie		
		Je 02	De la férie, mémoire		
		Ve 03	De la férie, mémoire		
		Sa 04	De la férie, mémoire		
		Di 05	DIMANCHE DES RAMEAUX		
		Lu 06	LUNDI SAINT		
		Ma 07	MARDI SAINT		
		Me 08	MERCREDI SAINT		
		Je 09	JEUDI SAINT		
		Ve 10	VENDREDI SAINT		
		Sa 11	SAMEDI SAINT		
		Di 12	DIMANCHE DE PAQUES		
		Lu 13	LUNDI DE PAQUES		
		Ma 14	MARDI DE PAQUES		
		Me 15	MERCREDI DE PAQUES		
		Je 16	JEUDI DE PAQUES		
		Ve 17	VENDREDI DE PAQUES		
		Sa 18	SAMEDI DE PAQUES		
		Di 19	DIMANCHE DE QUASIMODO		
		Lu 20	De la férie		
		Ma 21	St Anselme de Cantorbéry, E. & D.		
		Me 22	Sts Soter et Caius, P. & M.		
		Je 23	De la férie, mémoire		
		Ve 24	St Fidèle de Sigmaringen, M.		
		Sa 25	SAINTE MARC ÉVANGÉLISTE		
		Di 26	2^e DIMANCHE APRÈS PÂQUES		
		Lu 27	St Pierre Canisius, C. & D.		
		Ma 28	St Paul de la Croix, C.		
		Me 29	St Pierre de Vérone, M.		
		Je 30	Ste Catherine de Sienna, V.		

Jeudi Saint : Ubi caritas et amor

Là où sont la charité et l'amour, Dieu y est aussi.
 C'est l'amour du Christ qui nous a rassemblés.
 Réjouissons-nous et prenons en lui nos délices.
 Craignons et aimons le Dieu vivant.
 Et aimons-nous d'un cœur sincère.
 Réunis en une seule assemblée :
 Gardons-nous de ce qui pourrait diviser nos cœurs.
 Loin de nous les rixes et les dissensions !
 Que le Christ notre Dieu soit au milieu de nous...

Vendredi Saint : Improperes

O Croix, objet de notre confiance, arbre illustre entre tous : nulle forêt n'en produit de semblable par le feuillage, les fleurs et les fruits. * O doux bois aimable, ô doux clous, quel doux fardeau vous supportez !
 Chante, chante, ma langue, les lauriers d'un glorieux combat ! Sur le trophée de la Croix chante le grand triomphe ; Raconte comment le Rédempteur du monde triomphe en s'immolant.
 O Croix, objet de notre confiance...

Samedi Saint : Exsultet

Que les chœurs des Anges tressaillent d'allégresse dans les cieus, que les divins mystères soient célébrés avec joie et que la trompette sacrée résonne pour saluer la victoire du Grand Roi. Que la terre baignée des lueurs d'un tel triomphe se réjouisse, et qu'illuminée de la splendeur du Roi éternel elle comprenne que le monde entier est dégagé des ténèbres. Que l'Église, notre Mère, entourée des rayons d'une si grande lumière se réjouisse et que ce temple retentisse de la grande voix des peuples...

Pâques : Victimæ paschali laudes

A la victime pascale, que les chrétiens immolent des louanges.
 L'Agneau a racheté les brebis : le Christ innocent a réconcilié les pécheurs avec son Père.
 La vie et la mort se sont affrontés en un duel prodigieux : L'Auteur de la vie était mort, il règne vivant.
 Dis-nous, Marie, qu'as-tu vu en chemin ?
 J'ai vu le tombeau du Christ vivant, et la gloire du ressuscité...